

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,

Le premier juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN.

Date de convocation

26 mai 2016

A l'exception de :

Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

1^{er} JUIN 2016

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DEUX est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

15/ BILAN FONCIER 2015 – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur BEAUREPAIRE, adjoint au Maire

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 31

Votants ----- 33

EXPOSE :

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer, chaque année, sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées soit directement par la Ville, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Le bilan foncier de l'année 2015 sera annexé au compte administratif de la Commune.

Les acquisitions avaient pour objet :

- la constitution de réserves foncières sur la zone 2AU de la Butte d'Ermur et dans la zone Ae destinée à la construction du futur centre technique municipal,
- l'aménagement du lotissement communal Les Jardins de l'Estran,
- la constitution de réserves foncières au 164 bis avenue du Général de Gaulle, sur le site Ouest République en application de l'Orientation d'Aménagement Particulière (site 8 du Plan Local d'Urbanisme destiné à la restructuration du centre-ville et à la production de logements et à la dynamisation commerciale),
- la constitution d'une réserve foncière au 87 avenue de Saint-Sébastien, destinée au renouvellement urbain et à la production de logements dont des logements sociaux,
- l'acquisition de délaissés de voiries avenue Flandres Dunkerque, avenue du Pouligou et avenue Collet.

Les cessions avaient pour objet :

- l'aménagement du lotissement Eco-Domaine des Redonnées,
- la réalisation d'une opération de logements et de commerces, boulevard de la République en conformité avec les règles du Plan Local d'Urbanisme en matière de places de stationnement.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Un échange avait pour objet :

- la compensation des zones humides pour répondre aux prescriptions de l'autorisation sur la Loi sur l'Eau et de l'arrêté préfectoral du 2 mars 2010 concernant l'aménagement du site de l'hippodrome en 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des opérations réalisées en 2015.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1,
- ⇒ Considérant le bilan foncier de l'année 2015 ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission urbanisme en date du 24 mai 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 7 contre (Monsieur BELLIOU, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI),

- Approuve le bilan des opérations foncières, acquisitions, cessions et échange pour l'année 2015.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR